

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/III-03

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
D'INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES**

Dès la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public du second degré, l'Assemblée Départementale a réalisé les installations nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement à part entière.

En 1990, un vaste programme de constructions, d'extensions et de grosses réparations des installations sportives des collèges existants a été mis en place, avec la volonté d'optimiser les équipements ainsi construits.

Les installations suivantes ont donc été réalisées et mises en service pour un montant global de travaux de près de 13 millions d'euros :

Beaumont-de-Lomagne	vestiaires-douches
Castelsarrasin – Flamens	salle 44 m x 24 m
Caussade	salle 30 m x 20 m
Grisolles	réhabilitation salle 40 m x 20 m vestiaires-sanitaires

Labastide-Saint-Pierre	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lafrançaise	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lauzerte	salle 30 m x 20 m réhabilitation salle 44 m x 24 m
Montauban - Ingres - Jean-Jaurès	salle 30 m x 20 m salle 30 m x 20 m
Nègrepelisse	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m vestiaires-douches pour terrain extérieur
Saint-Antonin-Noble-Val	salle 44 m x 24 m
Valence d'Agen	salle 44 m x 24 m

En complément, des opérations spécifiques ont été réalisées sur des bâtiments existants afin d'en permettre l'accès gratuit aux collégiens : le gymnase de la Vaillante Olympique Montalbanaise, le gymnase de l'Uvarium à Moissac, et le Manège au collège Ingres.

Les modalités de financement de ces opérations ont été les suivantes :

- d'une part, **les dépenses d'investissement** (grosses réparations, interventions urgentes) **sont financées à parité par la commune et le Département**, au regard d'une politique de plein emploi des équipements publics. Les installations ainsi créées, sont ouvertes aux associations sportives locales en dehors du temps scolaire ;
- d'autre part, les communes, dès lors qu'elles en font la demande et en **assurent 100% du financement**, peuvent apporter des modifications ou demander des compléments au programme de base ;
- enfin, les conventions réglant les modalités de gestion et d'utilisation prévoient **la prise en charge de l'entretien et fonctionnement par la commune, et le renouvellement du gros matériel sportif à la charge du Département.**

Sur les bases de cette politique départementale **restent à envisager, sur les prochaines années**, les opérations suivantes pour lesquelles nous avons décidé de lancer l'ensemble des études préalables, à l'occasion du vote du Budget Primitif 2011 :

COMMUNES	EQUIPEMENTS A REALISER
Beaumont de Lomagne - collège Théodore Despeyrous	salle de gymnastique (30 m x 20 m)

COMMUNES	EQUIPEMENTS A REALISER
Grisolles - collège Jean Lacaze	salle de gymnastique (30 m x 20 m)
Montech - collège Vercingétorix	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)
Montauban - collège Azaña	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)

Les communes de Grisolles et Montech m'ont fait connaître leur accord pour cofinancer ces installations. Quant à Beaumont de Lomagne, les élus souhaitent attendre que les travaux actuellement en cours de réhabilitation de la salle 40 m x 20 m, soient terminés.

Des rencontres techniques sont programmées, avec les mairies concernées de Grisolles et Montech, afin de déterminer quels aménagements complémentaires elles souhaiteraient intégrer au programme initial, afin de répondre aux besoins plus spécifiques des associations sportives et usagers locaux. Les communes en assureront, conformément à notre politique, 100 % du financement hors taxes.

Sur Montauban, Madame le Maire m'a fait savoir, par écrit, que la Ville ne participerait pas au financement du gymnase du collège Manuel Azaña, ce qui nous conduira, le moment venu, à **envisager la réalisation d'un gymnase exclusivement porté par le Département et réservé à l'usage unique des collégiens.**

Je tiens à vous préciser, dès à présent, l'évaluation budgétaire de ce que représente le **programme de base** de construction des gymnases des collèges considérés :

Communes	Equipements à réaliser	Coût prévisionnel (TTC)	Participation communale
Grisolles - collège Jean Lacaze	salle de gymnastique (30 m x 20 m)	1 200 000 €	501 672 €
Montech - collège Vercingétorix	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)	2 400 000 € 1 200 000 €	1 003 344 € 501 672 €
Montauban - collège Azaña	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)	2 400 000 € 1 200 000 €	0 € 0 €
Total		8 400 000 €	2 006 688 €

Vous comprenez bien que les conséquences négatives du désengagement constant de l'Etat **nous impose de fixer des priorités** et que nous devons, nécessairement, planifier ces constructions pour les prochaines années :

- phase 1 : 2012 – 2014, construction des salles 48 m x 26 m à Montech (Vercingétorix) et Montauban (Azaña), ainsi que les salles 30 m x 20 m à Grisolles (Jean Lacaze) et Beaumont de Lomagne (Théodore Despeyrous);
- phase 2 : 2014 – 2016 : construction des salles 30 m x 20 m de Vercingétorix et Azaña.

Je ne manquerai pas, lors de notre prochaine session, de vous communiquer les conclusions des études en cours, ainsi que des démarches entreprises auprès des communes concernées, point de départ de l'engagement des travaux de construction des installations sportives couvertes susvisées.

Afin de marquer notre volonté de faire de ces investissements une priorité des années 2012-2014, je vous propose, d'ores et déjà, d'inscrire un **premier crédit de paiement de 2 800 000 euros, correspondant à une partie du financement des salles 48 m x 26 m de Montech et 30 m x 20 m de Grisolles, solution de base, avec 1 500 000 euros de participation** des communes concernées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'ensemble de mon rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du programme de base de construction des gymnases des collèges suivants :

Communes	Equipements à réaliser	Coût prévisionnel (TTC)	Participation communale
Grisolles - collège Jean Lacaze	salle de gymnastique (30 m x 20 m)	1 200 000 €	501 672 €
Montech - collège Vercingétorix	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)	2 400 000 € 1 200 000 €	1 003 344 € 501 672 €
Montauban - collège Azaña	salle de sports collectifs (48 m x 26 m) salle de gymnastique (30 m x 20 m)	2 400 000 € 1 200 000 €	0 € 0 €
Total		8 400 000 €	2 006 688 €

- Précise, concernant le collège Azaña, que la réalisation du gymnase sera exclusivement portée par le département et réservée à l'usage unique des collégiens ;
- Précise également que la commune de Beaumont souhaite terminer les travaux de la salle 40mx20m avant de commencer les travaux de construction de la salle 30mx20m ;
- Décide de fixer des priorités et planifie ainsi ces constructions :
 - phase 1 : 2012 – 2014, construction des salles 48 m x 26 m à Montech (Vercingétorix) et Montauban (Azaña), ainsi que les salles 30 m x 20 m à Grisolles (Jean Lacaze) et Beaumont de Lomagne (Théodore Despeyrous);
 - phase 2 : 2014 – 2016 : construction des salles 30 m x 20 m de Vercingétorix et Azaña.
- Ratifie à cet effet un premier crédit de paiement de 2 800 000 euros, correspondant à une partie du financement des salles 48 m x 26 m de Montech et 30 m x 20 m de Grisolles, solution de base, avec 1 500 000 euros de participation des communes concernées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,